

Consultation d'avocat : ça ressemble à quoi ?

Par **Anthilys**, le **17/04/2008** à **15:52**

Bonjour,

Pour la validation d'un séminaire de master, je dois rendre un devoir censé prendre la forme d'une consultation d'avocat. Le document dont je dispose pour la faire est un règlement communautaire.

Oui mais voilà ! Je n'ai pas la moindre idée de ce à quoi ressemble une consultation d'avocat.

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer, ou mieux encore, m'indiquer où je pourrai trouver un modèle ?

Merci !

Par **Talion**, le **19/04/2008** à **16:15**

Tu as d'autres éléments à fournir ? Quel est le thème de la consultation ? Une interrogation générale sur le règlement communautaire en question ?

Par **florianne**, le **04/06/2008** à **16:52**

Bonjour

La meilleure idée que tu pourras te faire, c'est d'aller en consulter un en lui expliquant ce qui motive ta demande.

Ceci étant dit, tout dépend des motifs de la visite.

Quand on vient consulter un avocat, c'est pour connaître ses droits, ses devoirs, ses obligations....

C'est souvent un entretien très courtois au cours duquel l'avocat écoute le client en essayant de cerner les attentes, les besoins. Il apporte une première réponse. Il peut demander des compléments d'informations. Il précise aussi les termes du contrat....

Florianna

Par **Camille**, le **05/06/2008** à **11:19**

Bonjour,

[quote="florianne":2e3yx649]

Il précise aussi les termes du contrat.....

[/quote:2e3yx649]

C'est sûr que ce serait un détail qui "ferait vrai" !

Pas sûr que l'exposé des tarifs soit bien vu dans un "exercice de style"...

Mais si le correcteur a de l'humour, pourquoi pas ?

Par **florianne**, le **05/06/2008** à **11:25**

Bonjour

je ne parle pas finances en parlant de termes du contrat. Même si c'est un aspect que l'on ne peut pas nier.....

Je parle de la prestation qu'il va fournir : rédaction de documents, recherches documentaires etc..... Question méthodologique sûrement pour l'exposé : évaluation de la situation, décriptage de la demanden, exposé des actions qui peuvent être envisagées, les délais....

Tout a un coût de toute façon.

Flo

Par **Talion**, le **18/06/2008** à **12:27**

Le débat ne sert plus, puisqu'elle n'est jamais revenue compléter sa demande malgré mon invitation.

Une consultation d'avocat obéit à certaines règles de forme. Son contenu n'est pas laissé au hasard et la facturation de cela est distincte de la consultation elle-même.

Au sens strict en effet une consultation est un écrit rédigé par l'avocat et faisant suite à un entretien avec le client. Vu l'intitulé du sujet j'ai du mal à comprendre l'intérêt de demander une consultation, qui normalement est un document pratique et censé répondre aux préoccupations précises du client.

Sincèrement je crois que l'enseignant qui a demandé une "consultation d'avocat" se moque du monde, et n'est d'ailleurs peut-être pas avocat lui-même...

Au surplus j'ajouterai que demander de résiger une consultation à une personne qui n'a pas suivi la formation pour devenir avocat c'est réellement penser que c'est un acte anodin, alors que c'est un écrit parfois lourd de conséquences et qui outre les règles de rédaction qui s'imposent et que j'avais développées est de nature à engager la responsabilité du rédacteur.

Par **florianne**, le **18/06/2008** à **16:30**

bonjour

Merci pour ce complément d'infos

Flo